

## **Programmes de surveillance et de suivi environnementaux : suite du projet Canadian Malartic**

*Josée MARCOUX, GENIVAR, Québec-Canada*

### **Résumé**

La réalisation de l'étude d'impact et le dépôt du rapport auprès des instances gouvernementales, aux fins d'analyse, sont certes des étapes cruciales dans le calendrier de réalisation d'un projet. Cependant, au terme de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, l'approbation accordée au promoteur par les instances gouvernementales afin que le projet puisse aller de l'avant, ne correspond pas encore à la première pelletée de terre. D'autres étapes s'imposent et sont la pierre angulaire du projet.

Dans cette deuxième communication, toujours à partir d'un projet concret, nous aborderons les objectifs visés par les certificats d'autorisation, de même qu'une revue des programmes recommandés quant à la surveillance et au suivi en environnement de projets en milieu urbain. Nous verrons également quels sont les mécanismes mis en place pour s'assurer que ces programmes soient appliqués.

Tout comme pour la présentation précédente, une discussion s'ensuivra avec les participants. Nous mettrons en parallèle les procédures proposées en Afrique francophone.